

gestion de ces ressources. Il est difficile de dissocier ces divers éléments qui devraient être sujets à la réduction de la pollution de l'eau. Dans le budget des dépenses de 1969-1970, au moins 11 millions de dollars, ou plus de 20 p. 100 du total des crédits attribués pour les activités concernant les ressources renouvelables et les ressources en eaux, sont affectés aux programmes intéressant la qualité de l'eau. J'espère qu'on exigera davantage dans les années à venir.

Je l'ai dit plus tôt, l'élimination des déchets produits directement ou indirectement par l'homme et son activité est l'élément de base du système social et économique de toute société, primitive ou moderne. Dans toute société industrielle, un volume de plus en plus grand de matières solides, liquides et gazeuses doit être brûlé, enterré ou éliminé quotidiennement. Aucune nation n'est parvenue encore à détruire de telles quantités de déchets sans polluer l'air, le sol ou l'eau, quelquefois à l'échelle mondiale. Malgré l'immensité de notre territoire, le Canada n'a pas échappé à ce problème critique du milieu, et nous sommes aujourd'hui devant un problème urgent à l'échelle nationale.

Le coût total de la destruction des déchets est trop élevé et les désavantages trop grands pour ceux qui utilisent notre air ou notre eau, sous le vent ou en aval des sources de pollution, pour que nous acceptions des solutions qui ne soient pas immédiatement efficaces. Les solutions simplistes proposées jusqu'ici sont manifestement insuffisantes, comme le démontrent clairement les proportions mondiales du problème de la pollution. Nous devons rechercher des méthodes d'exploitation plus modernes dotées de mécanismes qui rétablissent, maintiennent et améliorent la qualité de notre milieu de façon continue et qui font partie intégrante de notre système socio-économico-juridique. On répète souvent qu'il est nécessaire et légitime de prélever des fonds sur le Trésor public pour subventionner surtout le traitement des déchets dans le secteur privé. On prétend également qu'une série de mesures pénales adaptées à des fins particulières suffirait. Nous rejetons ces notions parce que nous les jugeons inefficaces et inutiles et qu'à notre avis, elles imposeraient sans raison des charges financières à notre économie.

• (5.30 p.m.)

Il nous faut envisager l'étude des problèmes hydrauliques en considérant chacun des bassins. Elle doit être assez flexible pour tenir compte de leurs besoins particuliers. Il faut équilibrer les intérêts de tous ceux qui voudraient utiliser l'eau, laquelle appartient au public en général et non pas aux particuliers.

[L'hon. M. Lang.]

Ceux qui utilisent ou polluent nos eaux doivent payer le prix de leurs activités. Le coût de production des marchandises doit inclure une portion normale de ce prix. De telles propositions exigent l'intervention du gouvernement fédéral pour veiller à ce que les régions de notre pays ne se fassent pas concurrence en faisant de la pollution un stimulant pour l'industrie aux frais de ceux qui n'habitent pas la région et qui se voient imposer la pollution.

Au cours des trois dernières années, le ministère a beaucoup fait pour débrouiller l'aspect essentiel du problème de la pollution au Canada grâce aux recherches gouvernementales et aux études effectuées sous les auspices du gouvernement dans le secteur privé; grâce aussi, aux recherches universitaires. Nous avons également rassemblé une foule de données et de renseignements sur la qualité des eaux. Nous avons installé de grands laboratoires de recherches ainsi que les rouages destinés à coordonner toutes les initiatives fédérales dans ce domaine. Nous avons également, je le répète, commencé à entrevoir les fruits de nos efforts persistants pour permettre une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, comme l'attestent les négociations qui se déroulent actuellement avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et les provinces de l'Atlantique, ainsi que les récentes déclarations publiques favorables de l'Ontario. Selon nous, la pierre angulaire d'une campagne fédérale-provinciale d'envergure pour lutter contre la pollution est désormais posée.

C'est dans cet état d'esprit que j'avais annoncé auparavant mon intention de présenter au cours de la présente session le bill concernant nos ressources hydrauliques. J'avais projeté de lui faire franchir l'étape de la première lecture pendant la session actuelle, d'avoir avec les provinces des entretiens essentiels pendant le congé d'été, et de représenter la mesure au début de l'automne. Dans ce projet de loi, le gouvernement fédéral proposera d'exercer au maximum sa responsabilité reconnue en matière de gestion des ressources hydrauliques. Il assurera, en particulier, le régime institutionnel nécessaire à l'établissement d'un programme de lutte contre la pollution, de concert avec les provinces, en y incorporant les concepts et les rouages que j'ai décrits.

Le projet de loi s'inspirera du principe de collaboration fédérale-provinciale et du respect de tous les domaines de responsabilité provinciale. C'est une façon réaliste et pragmatique d'aborder les problèmes constitutionnels épineux qui surgissent lorsque plusieurs gouvernements sont en cause. D'autre part, le projet de loi reconnaîtra l'urgence des problèmes de la gestion des cours d'eau et de la